



PAYS-DE-LOIRE

Sgen-CFDT des Pays de Loire

9, place de la Gare de l'État

case postale n°9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30

nantes@sgen.cfdt.fr

<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT

au CDEN de Loire-Atlantique du 20 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ebranlement : fait de fragiliser, de troubler, état de ce qui est affaibli, menacé.

La politique éducative des cinq dernières années et les deux années de pandémie ont grandement ébranlé les structures, les dynamiques de recrutement et l'état des personnels de l'Éducation Nationale.

La rentrée est passée, mais à quel prix et avec quelles inquiétudes pour la suite de l'année scolaire et pour les conditions de travail des femmes et des hommes qui font fonctionner l'École au quotidien ?

Le manque de personnels pèse manifestement sur la capacité à assurer correctement notre mission de service public et sur l'organisation du travail.

Il apparaît, à la lecture des nombreuses fiches reçues par le CHSCTD44 et des remontées des écoles, collèges et lycées que le nombre d'AESH n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des élèves et met en difficultés les équipes. Il existe des dysfonctionnements dans de nombreux PIAL. Par exemple :

- des heures notifiées par la MDPH non respectées
- des transferts d'heures d'accompagnement notifiées à certains élèves pour pallier aux manques pour d'autres
- des changements permanents des emplois du temps d'AESH.

La question de la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants est centrale et cela doit se faire sans augmenter la charge de travail, déjà conséquente, des personnels ; entre autre, parce que cela pourrait renforcer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Dans un contexte général d'inflation, l'augmentation annoncée de 10 % comprenant la récente hausse de la valeur du point d'indice est un premier pas. Cependant, elle minore la reconnaissance due aux personnels enseignants dont les rémunérations sont inférieures à la moyenne de l'OCDE et dont l'engagement sans faille pendant la crise sanitaire n'a pas été reconnu. Il faudra donc d'autres "marchés" d'augmentation. Le Sgen-CFDT réclame depuis plusieurs années un plan pluriannuel pour savoir ce que le gouvernement envisage comme revalorisations salariales dans le futur.

Dans le 1er Degré :

Les classes dédoublées sont plus souvent des classes à 15 ou 16 élèves qu'à 12. Le Sgen-CFDT rappelle qu'il réclame une autonomie des équipes pédagogiques. Trop souvent, les décroisements ou le travail avec deux enseignants dans une classe sont empêchés par les IEN. Par ailleurs, les effectifs en maternelle restent souvent chargés, les Rased ne

peuvent pas toujours répondre aux demandes des équipes enseignantes. Nous rappelons que les élèves d'Ulis ne sont pas suffisamment pris en compte dans la carte scolaire.

Le Sgen-CFDT tient à réaffirmer son opposition au choix de l'employeur de refuser les temps partiels sans raison médicale et sociale.

Concernant les déménagements d'école en cours d'année, le Sgen-CFDT demande des moyens humains ou un aménagement d'emploi du temps pour toutes les équipes concernées. A ce sujet, nous voudrions savoir précisément ce qu'il incombe aux personnels municipaux afin que les enseignants sachent exactement ce qu'il reste à leur charge.

Dans le 2nd degré :

Dans les collèges du département et plus particulièrement dans les collèges REP et REP + Renan, Norange, et Debussy, on constate un grand nombre d'allophones avec des places insuffisantes en UP2A lorsque certains élèves en relèveraient. Comment allez-vous répondre à ces besoins en lien avec le département ?

Pouvez-vous nous informer sur le déploiement du 5^{ème} plan numérique dans les collèges ?

7 collèges du département sont actuellement en cours de modernisation. Cette modernisation entraîne des travaux conséquents et les nuisances qui vont avec. Dans les collèges Antoine de Saint-Exupéry de Savenay et la Ville-aux-Roses de Chateaubriant, les travaux ont mis à jour la présence d'amiante. Au collège Antoine de Saint-Exupéry, dans les cages et rampes d'escaliers, entre autres lieux où a été découverte l'amiante, les travaux sont arrêtés et un désamiantage est prévu sur les 2 années à venir. Par contre, des travaux avaient déjà eu lieu à plusieurs reprises. Les personnels du Conseil Départemental et les personnels d'enseignement concernés par ces travaux ont-ils été informés des risques éventuels pour leur santé comme a obligation de le faire l'employeur à l'égard de ses agents ?

Les lycées professionnels souffrent de plusieurs maux qui ébranlent la promesse de l'égalité des chances :

- L'acquisition des compétences lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est inégalitaire selon les lieux de stage et la formation proposée. Ces inégalités sont augmentées par des discriminations liées au genre ou à l'origine.
- Beaucoup de filières sont peu valorisées et sont donc méconnues.
- Le niveau des élèves en matières générales et en théorie professionnelle est faible à l'issue d'un Bac Pro.
- Les moyens inclusifs sont insuffisants.
- La mixité des publics est mise en place de façon maladroite et est source d'échec.

Les annonces du gouvernement et la mise en œuvre précipitée d'une énième réforme de la voie professionnelle ne soigneront pas ces maux. Elles ne proposent pas de solutions tangibles notamment parce qu'aucune évaluation préalable des précédentes réformes à peine mises en place n'a été faite.

Là où une réflexion d'ensemble pour trouver des solutions pérennes serait nécessaire, on nous répond « *bricolages et mesures cloisonnées* » : augmentation de 50 % de la durée des PFMP, autonomie donnée aux établissements, présence accrue des entreprises dans le choix des cartes de formation.

Ces annonces gouvernementales ne sont pas adaptées et mettent encore davantage en péril l'avenir des lycées professionnels.